

# VIDE-GRENIER PLACE DE FRANCE METZ

29/06/2025 – 7h à 17h

## BULLETIN D'INSCRIPTION



## REGLEMENT

**Article 1.** Cette manifestation est organisée par l'association BALASANA sur le site de la Place de France à Metz le dimanche 29/06/2025.

**Article 2.** Le vide grenier est **réservé aux particuliers non professionnels**. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la loi 2005-882 du 2 Aout 2005 modifiée par décret du 7 janvier 2009.

**Article 3.** Toute personne devra lors de l'inscription :

1. Fournir le présent bulletin d'inscription signé avec la mention « lu et approuvé ». L'acceptation du présent règlement emporte attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ;
2. Justifier de son identité en joignant une copie (recto-verso) lisible de sa carte d'identité ;
3. Adresser le montant de l'inscription en espèces (me contacter par courriel [caroline.meot@gmail.com](mailto:caroline.meot@gmail.com) ou 06 46 13 00 19) ou par chèque à l'ordre de BALASANA ou par virement depuis le site Helloasso Association Balasana.

Le bulletin d'inscription est disponible auprès de l'association BALASANA ou depuis la page Facebook de l'association BALASANA ou via le site Helloasso BALASANA.

**Les inscriptions se font uniquement par dépôt d'une enveloppe avec le dossier complet** au bar A la Porte de France 5 place Cormontaigne 57000 METZ ou auprès de l'association BALASANA 14 rue Georges Aimé 57000 METZ. **Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation qui ne sera prise en compte qu'à la réception du dossier complet (bulletin d'inscription + justificatif d'identité + règlement).** De fait, le manquement à ces obligations entraînera de plein droit le rejet de la réservation.

**Article 4.** Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

**Article 5.** Pour bénéficier d'un emplacement, une participation sera demandée de 7€ par emplacement de 2,5 m.

**Article 6.** L'accueil des exposants se déroulera de 6h à 7h. Passé 7h, l'emplacement ne sera plus réservé. Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées. **L'accès des véhicules ne sera plus possible dans l'enceinte du vide grenier entre 8h30 et 17h** sauf cas de force majeure ou intempéries. Afin de permettre à tous les exposants de s'installer dans les meilleures conditions, il leur sera demandé de vider leurs véhicules rapidement et de garer ces derniers en dehors de l'enceinte de la manifestation.

**Article 7.** Les emplacements seront attribués par le bureau et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications si nécessaire.

**Article 8.** Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou détériorations.

**Article 9.** Les objets non vendus et emballages ne pourront pas être laissés sur place. La manifestation ayant lieu dans un espace public, merci de respecter la propreté du site.

**Article 10.** Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles (vente d'animaux, armes, CD et jeux gravés (copie), produits inflammables). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 11.** L'organisateur reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempérie. Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation. Les exposants seront remboursés des frais d'inscription.

**Article 12.** Vous avez obtenu l'autorisation de participer à ce vide grenier. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente.

**Article 13.** Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Article 14.** L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant. De même, l'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

**Si vous souhaitez vous inscrire avec des amis et bénéficier d'emplacements adjacents, ne remplissez qu'une seule fiche pour le groupe**

Nom : Prénom :

Adresse :

CP et ville :

Adresse courriel :

Tél :

- BI  
 PI  
Réglé  virement  
Réglé  chèque  
Réglé  espèces

Emplacements de 2,5 m	TOTAL
<input type="checkbox"/> 1 emplacement 7€	
<input type="checkbox"/> 2 emplacements 14 €	
<input type="checkbox"/> 3 emplacements 21€	
<input type="checkbox"/> 4 emplacements 28 €	

Joindre à ce bulletin le règlement en espèces (me contacter par courriel [caroline.meot@gmail.com](mailto:caroline.meot@gmail.com) ou 06 46 13 00 19) ou par chèque à l'ordre de BALASANA ou par virement depuis le site Helloasso + photocopie de la pièce d'identité recto-verso.

Je soussigné(e) .....  
déclare accepter le règlement du vide grenier de la place  
de France à Metz du 29/06/2025

Date et signature

Vous pouvez déposer votre demande d'inscription dans une enveloppe fermée dans la boîte mise à votre disposition **au bar A la Porte de France 5 place Cormontaigne Metz** ou dans la boîte aux lettres de l'association BALASANA 14 rue Georges Aimé à Metz.

Pour toute demande d'information concernant votre inscription, contactez-nous par courriel à [caroline.meot@gmail.com](mailto:caroline.meot@gmail.com) ou 06 46 13 00 19

Les informations collectées par BALASANA font l'objet d'un traitement destiné à établir les formalités légales liées à l'inscription au vide grenier. Conformément à la législation et réglementation en vigueur en matière de protection des données - loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée et le Règlement Général à la Protection des Données du 27 Avril 2016, nous vous informons que le responsable du traitement est BALASANA (SIRET 88425711400022) 14 rue Georges Aimé 57000 Metz. Les données collectées ont pour finalité d'effectuer des opérations relatives à la gestion des inscriptions. Les destinataires des données collectées sont les personnes habilitées de l'association BALASANA ainsi que les services de police, gendarmerie et mairie habilités. Les données seront conservées 12 mois à l'issue de la fin de l'événement. Conformément à la législation et la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, et d'une limitation du traitement vous concernant. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. L'exercice de vos droits est à effectuer par courriel à [caroline.meot@gmail.com](mailto:caroline.meot@gmail.com) ou par courrier postal à BALASANA 14 rue Georges Aimé 57000 Metz. En cas de litige vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)